

/JD

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 84-217 du 23 Mai 1984

chargeant le Camarade Adolphe BIAOU,
Ministre du Travail et des Affaires
Sociales, de l'intérim du Camarade
Zul-Rifl SALAMI, Ministre du Plan,
de la Statistique et de l'Analyse
Economique pour compter du 24 Mai
1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU L'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

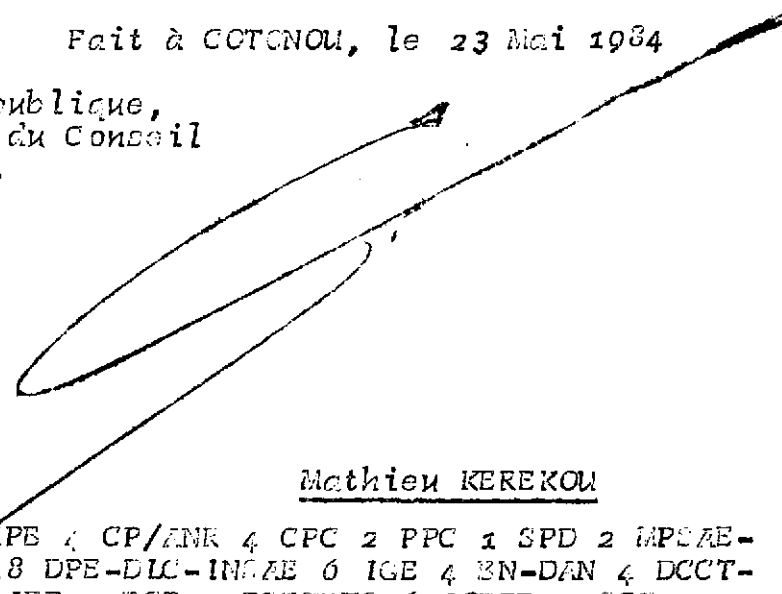
DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 24 Mai 1984, le Camarade Adolphe
BIAOU, Ministre du Travail et des Affaires Sociales est chargé de
l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse
Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Rifl SALAMI.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 23 Mai 1984

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KERERKOU

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPE 4 CP/ANK 4 CPC 2 PPC 1 SPD 2 MPSEAE-
MTAS 6 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INGAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI DGE CHANC. 3 UND-FALJEF 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGG 4.-